

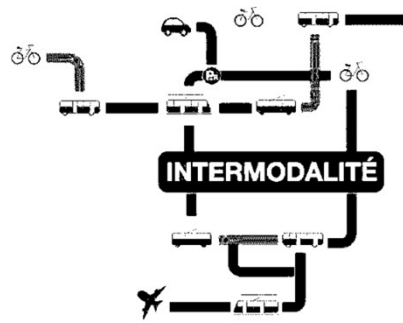
Comité des Partenaires

Comité des Partenaires Mobilités 2026





Le champ des compétences des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)



La compétence mobilité...

Une compétence globale sur l'ensemble des services de mobilité



Transport Régulier



Transport Scolaire



Transport à la demande



Mobilités Actives



Mobilités Partagées

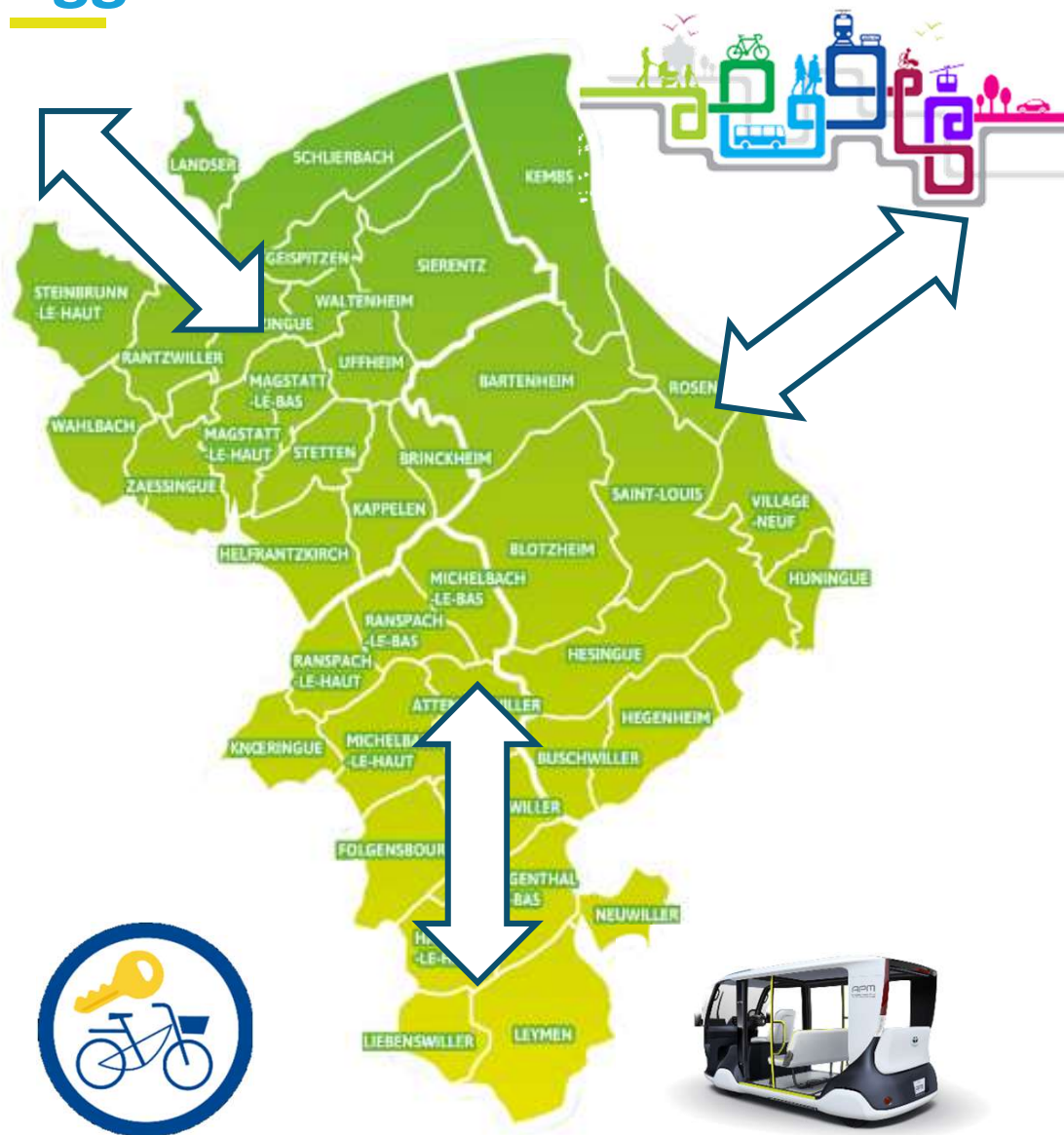


Transport solidaire

Mais la possibilité de mettre en place - ou non - les différents services ouverts par la compétence (services « à la carte »)

Les orientations et actions sur le territoire de Saint-Louis

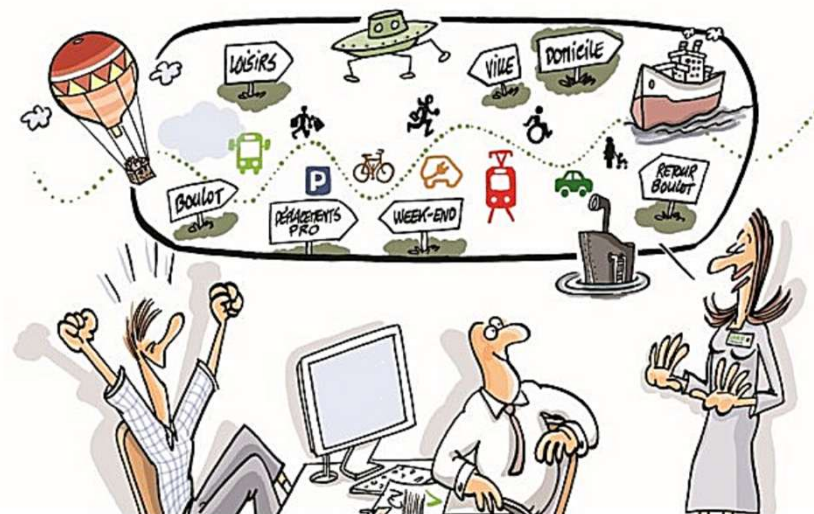
Agglomération



- Mailler le territoire et anticiper la croissance des besoins en mobilité
- Desservir les équipements et les communes périphériques pour favoriser la décongestion urbaine
- Développer les modes de déplacements doux / alternatifs
- Poursuivre la réflexion sur les modes partagés / mutualisés
- Adopter un calendrier d'investissement pluriannuel des mobilités et prévoir les outils de financement correspondants
- Définir les principes d'organisation des mobilités et ses connexions avec les territoires et les Etats limitrophes
- Soutenir les initiatives en faveur du covoiturage ou de l'autopartage
- Assurer un conseil en mobilité pour les employeurs et les usagers

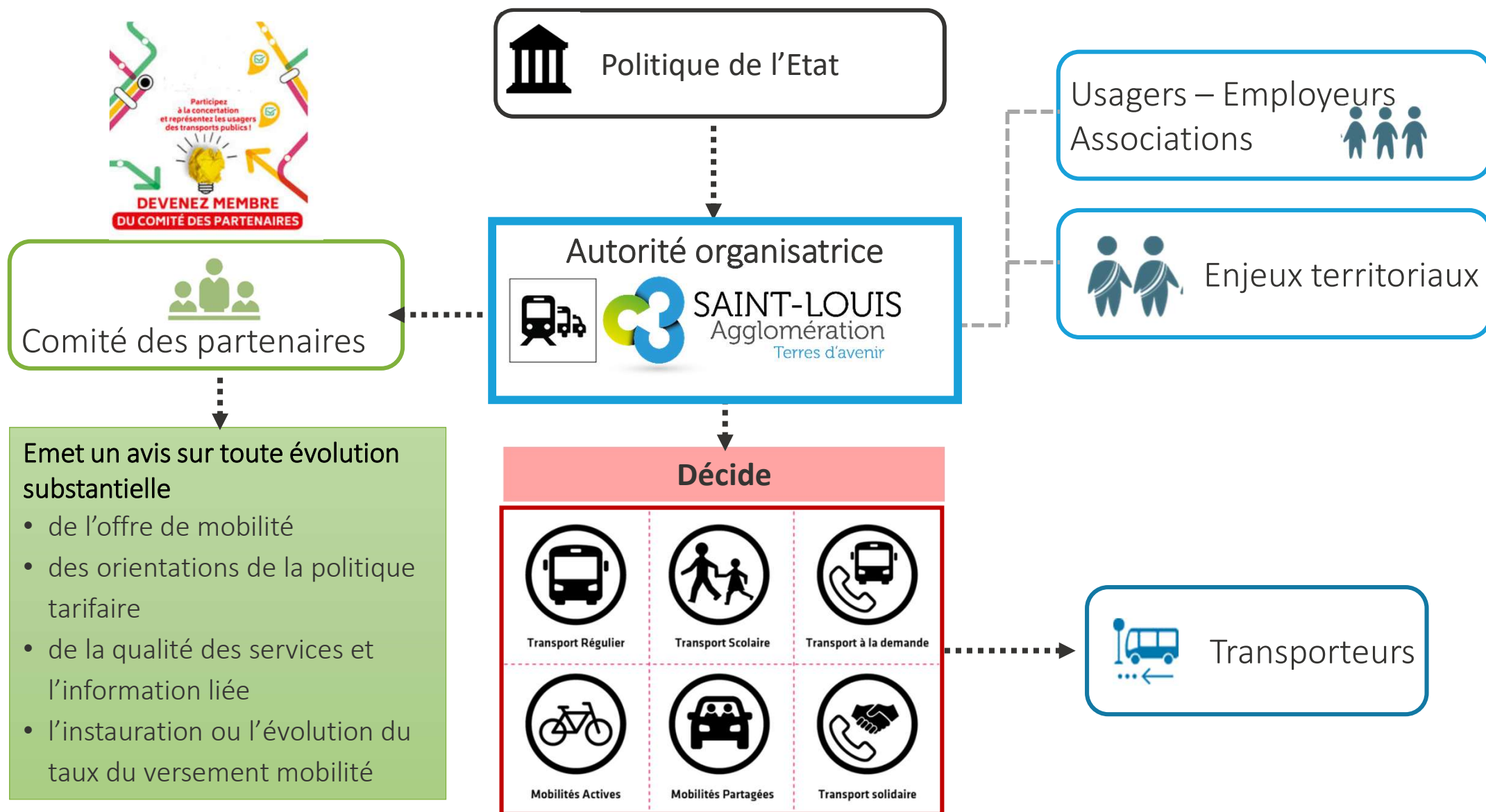
● C'est

- Less



Agglomération de concerter et d'associer les partenaires économiques et sociaux du

L'organisation





**Merci de votre
attention**

